

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLESSELVE
SEANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015

Étaient présents : MM. Yves BUTIN, Étienne SYRYN, Chrislain LELOIRE, Philippe DEFOSSE, Marcel CLERET, Jean-Pierre BILLARD, Éric ROUZÉ, Thomas DEFOSSE, Benoît COUTELLIER, Régis HOUDARD, Carlos BOLIVAR

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Carlos BOLIVAR

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 29 juin 2015 aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour :

- (1) Dératisation
- (2) Désignation des délégués de l'Association foncière

Le Conseil accepte.

1) 2015-23 : Délibération modifiant les tarifs concernant la vaisselle de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la salle des fêtes définis par délibération n°2015-03 du 5 mars 2015.

<u>Pour les personnes extérieures :</u>	<u>Pour les habitants de Villeselve :</u>
140€ sans vaisselle	80 € sans vaisselle
160 € avec vaisselle	100 € avec vaisselle

Monsieur le Maire expose les tarifs concernant la vaisselle en vigueur depuis le 2 septembre 2013, et propose de les modifier comme suit :

- ◆ Tarif vaisselle cassée ou perdue 2€ par article
- ◆ Des arrhes équivalent à 50% du coût de location de la salle sera demandé afin de valider la réservation et encaissé en cas d'annulation de moins de sept jours et sur justification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités d'utilisation et la modification de tarif concernant la salle communale comme décrites ci-dessus
- Précise que ces tarifs prennent effet à compter du 1er septembre 2015

2) 2015-24 : Délibération portant sur la prestation de l'éclairage public

Monsieur le Maire expose deux documents établis par la SER et le Syndicat FORCE ENERGIES concernant la maintenance des installations d'éclairage public.

En effet, ces contrats et/ou convention ont pour objet de définir les dispositions administratives, techniques et financières relatives aux travaux de maintenance et d'entretien des installations d'éclairage public de la commune existantes et celles à venir.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de:

- Choisir la prestation d'éclairage public du Syndicat Force Énergies
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le Syndicat Force Énergies et,
- A régler les montants dus afférents à ce dossier.

3) 2015-25 : Délibération portant sur le rapport d'activités et le compte administratif 2014 de la CCPN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN) réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque secteur.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la CCPN aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le rapport d'activités et les comptes administratifs 2014 sont adressés à chaque Maire des communes membres avant le 30 septembre 2015 ;

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte du rapport d'activités et des comptes administratifs 2014 de la CCPN
- Dit qu'un exemplaire de cette délibération sera transmis à Monsieur le Président de la CCPN

4) 2015-26 : Délibération pour le dispositif "Pass Permis Citoyen"

Monsieur Butin expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil Départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass permis citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil Départemental accordait une aide de 400€ aux jeunes de conditions modestes (sous condition de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil Départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la participation de la commune pour les enfants de Villeselve au dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

5) 2015-27 : Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour la dératisation

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la Camda de Reims concernant une dératisation partielle de la commune, pour deux passages par an.

Coût annuel s'élève à la somme de 1 800,00 € HT soit 2 160,00 € TTC

Dans le cadre du contrat, la mise en place de +/- 30 tuyaux PVS (120,00€ HT) + affichage (150,00 € HT), sont susceptibles d'être facturés en sus.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et à régler les montants afférents à ce dossier.

6) 2015-28 : Renouvellement des membres de l'Association Foncière de Villeselve

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la chambre d'agriculture concernant le renouvellement des membres de l'Association Foncière.

Il informe que la chambre d'agriculture a désigné des propriétaires (3 titulaires et 2 suppléants) pour siéger au bureau qui sont :

TITULAIRES

Philippe DEFOSSE
Régis HOUDARD
Éric ROUZE

SUPPLEANTS

Michel ROUZE
Henri GERMAIN

Il explique que le conseil municipal est sollicité pour désigner 5 propriétaires exploitants ou non (3 titulaires et 2 suppléants) différents de ceux cités ci-dessus.

Après en avoir délibéré le conseil municipal choisi de désigner :

TITULAIRES

Étienne SYRYN
Michel TAVERNIER
Joël COTTART

SUPPLEANTS

Valéry BERTRAND
Hugues DEBLOCK

7) Questions diverses

Monsieur Billard informe les membres présents que l'association VPT organise une randonnée pédestre le samedi 19 septembre et remercie Mr le Maire pour le prêt de la salle des fêtes.

Mr Cleret indique à Mr le Maire qu'aucune signalisation n'est mise en place dans le virage concernant les travaux de la rue de la Beinette. Il se charge d'en avertir l'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée suivent les signatures.

Monsieur BUTIN Yves

Monsieur SYRYN Étienne

Monsieur DEFOSSE Thomas

Monsieur HOUDARD Régis

Monsieur BOLIVAR Carlos

Monsieur CLERET Marcel

Monsieur COUTELLIER Benoît

Monsieur ROUZE Éric

Monsieur LELOIRE Chrislain

Monsieur DEFOSSE Philippe

Monsieur BILLARD Jean-Pierre